



GRAND PRIX CYCLISTE DE PRIVAS

Epreuve en ligne sur circuit

Le dimanche 19 mai 2024

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 – Organisation

L'épreuve cycliste est organisée par les Cyclos Sportifs Couvois. Elle se dispute le dimanche 19 mai 2024.

Article 2 – Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes licenciés dans les fédérations FSGT toutes catégories et FFC (PASS ACCESS uniquement).

Article 3 – Participation

Chaque participant doit être couvert par une assurance « Responsabilité Civile ».

Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Les Vélos à Assistance Electrique sont interdits. Seules les machines à propulsion musculaire sont autorisées.

Tout coureur éventuellement doublé ou rattrapé par un coureur ou un groupe de coureurs d'une autre catégorie, devra se laisser décrocher, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Aucun véhicule non accrédité par l'organisation ne sera autorisé à suivre les participants.

La totalité du parcours sera fermée à la circulation.

Article 4 – Inscription

La permanence de départ se tient, le 19 mai 2024 à partir de 12h00 sur le parking de Super U à Alissas. Les coureurs seront munis de transpondeurs à positionner sur la cheville droite.

Deux départs sont prévus selon les modalités ci-dessous :

- A 13 h00 : FSGT féminines, jeunes, 5^{ème} et 4^{ème} catégorie
Possibilité de s'échauffer sur le parcours pour ces cyclistes-là.
- A 15h00 : FSGT 3^{ème}, 2^{ème} et 1^{ère} catégorie – FFC Pass Cyclisme
Interdit de s'échauffer sur le parcours.

Article 5 – Déroulement de la course

Aucune voiture ne sera admise sur le circuit pour la durée des courses.

Seules les motos spécialisées en lien avec les organisateurs encadreront les coureurs pendant la course.

Le départ et l'arrivée sont situés au même endroit.

Un compte tour sera présent sur la ligne d'arrivée.

En cas de crevaison, l'athlète devra gérer sa réparation seul.

Le classement sera établi avec le système informatique et vos transpondeurs qui devront être rendu immédiatement après votre épreuve.

En cas de litige, seule la décision de l'organisation sera reconnue.

Les coureurs doublés ne doivent pas influencer le déroulement de la course. Ainsi si un ou plusieurs coureurs sont doublés, il se laisse décrocher du groupe qui les double

Une collation sera offerte à tous les participants.

Article 6 – Remise des prix

Un classement sera effectué pour chaque catégorie et les 3 premiers seront récompensés.

La remise des prix se fera sur le parking de Super U.

Article 7 – Annulation de la course

L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires dans le cadre d'une crise sanitaire.

En cas de météo capricieuse et si l'organisation pense que la sécurité des coureurs n'est pas assurée, la course sera annulée.